

Présidentielle 2017

Les candidats répondent à la FNATH

Santé au travail : grande oubliée des programmes

A ce jour, la FNATH a rencontré sur cette thématique particulière de la santé au travail et de l'indemnisation des victimes du travail, les équipes de campagne de 4 candidats : Nathalie Artaud, François Fillon, Emmanuel Macron et Marine Le Pen. Un autre échange est prévu dans les prochains jours avec Benoît Hamon. Les autres candidats, notamment Jean-Luc Mélenchon, ne nous ont pas répondu à ce jour malgré nos relances.

La FNATH avait transmis ses alertes et propositions à l'ensemble des candidats (www.fnath.org). Lors des rendez-vous avec les équipes des candidats, elle a souhaité mettre plus particulièrement en avant la situation des victimes du travail, dont le système d'indemnisation n'a pas évolué depuis 1898. Elle demande, d'une part, l'adoption d'une loi juste pour éviter de laisser les victimes du travail dans la précarité : en moyenne, la rente d'une victime du travail s'établit à 400 euros, et, d'autre part, des positions claires sur la pénibilité au travail.

Après ces rendez-vous, la FNATH ne peut que constater que la santé au travail constitue une des grandes oubliées des programmes officiels des candidats. L'intérêt suscité par ces thématiques ne se traduit par aucune annonce concrète.

Rappelant que « dans ce domaine, la FNATH intervient bien souvent davantage que les directions syndicales qui se défont au nom de la défense de l'emploi ou des intérêts de l'entreprise », la représentante de **Nathalie Artaud** se prononce pour une indemnisation intégrale des victimes du travail « financée par le patronat ». Pour la candidate, l'amélioration des conditions de travail ne sera possible « qu'en inversant le rapport de force entre l'ensemble des travailleurs et le monde capitaliste ».

Les représentants de **François Fillon** nous ont rappelé le souhait de leur candidat de supprimer le compte pénibilité, tout en soulignant qu'il avait été le premier, il y a plus de 10 ans, à introduire cette notion dans le cadre de la réforme des retraites. Sensibles à l'argument selon laquelle l'espérance de vie varie de 10 ans selon les catégories socio-professionnelles, les représentants de François Fillon n'ont pas exclu l'ouverture d'une négociation par blocs de métiers, s'engageant toutefois à revenir vers nous avec des réponses plus complètes. La FNATH a rappelé qu'il semblait difficile de confier une telle négociation aux partenaires sociaux, qui n'ont pas réussi par le passé à se mettre d'accord sur un tel sujet. En réponse au programme du candidat (« il faut créer de la richesse pour améliorer la politique sociale »), la FNATH a tenu à souligner l'incohérence qui, selon elle, existe à laisser des personnes ayant créé de la richesse par leur travail licenciées pour inaptitude dès la survenance d'un problème de santé ou être indemnisées au rabais, comme le sont les victimes du travail.

De son côté, le représentant de **Marine Le Pen** reconnaît que la question de la santé au travail a été insuffisamment travaillée dans leur programme. Interrogé sur les déclarations contradictoires de sa candidate concernant la prise en compte de la pénibilité, il précise à la FNATH que si la candidate était élue, elle supprimerait le compte pénibilité, au profit d'une majoration des trimestres travaillés dans des métiers pénibles. Par ailleurs, les médecins du travail pourraient être davantage impliqués dans la prévention de la pénibilité. Sans propositions sur l'indemnisation des victimes du travail, le Front national s'engageait à revenir vers nous avec des propositions concrètes d'ici la fin du mois de mars. Toutefois, nous n'avons eu aucun retour à cette date.

Chez **Emmanuel Macron**, nos interlocuteurs ont reconnu que leur programme sur cette question, à la frontière des experts de la santé et de ceux du travail, était encore à parfaire. Sur la pénibilité, ils ont rappelé la nécessité de prendre en compte les différences d'espérance de vie, tout en souhaitant simplifier le compte pénibilité. Constatant que depuis la dernière décennie, peu d'évolutions pouvaient être constatées dans ce domaine, en raison des multiples blocages et malgré l'excédent de la branche accidents du travail – maladies professionnelles, ils soulignaient la nécessité d'agir, d'une part, pour une plus grande prévention, notamment dans le domaine des services à la personne où les maladies professionnelles explosent, mais aussi, d'autre part, une amélioration de l'indemnisation, sur laquelle « *ils vont travailler s'ils sont au pouvoir* ».

Un rendez-vous est en train de s'organiser avec l'équipe de **Benoît Hamon**. La FNATH souhaite notamment évoquer à cette occasion le sujet de la reconnaissance de l'origine professionnelle du burn-out, qui ne peut suffire à satisfaire nos revendications : d'une part, cela ne règle absolument pas les questions de prévention et d'indemnisation de ces syndromes, et, d'autre part, cela évacue complètement le sujet de l'indemnisation de toutes les victimes du travail.

Les autres candidats, et en particulier **Jean-Luc Mélenchon**, relancés à plusieurs reprises, n'ont pas souhaité nous recevoir à ce stade sur ces questions.

Les comptes rendus de nos rendez-vous, jusqu'au 2^e tour, sont à suivre directement sur fnath.org, sur Facebook ou Twitter. Connectez-vous et suivez-nous.

Contact Presse

Valérie Desgrandchamps / 06 62 89 51 51

vdesgrandchamps@wanadoo.fr

François Verny / 01 45 35 31 87

francois.verny@fnath.com

